

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2836**

commune (s) :

objet : Maîtrise d'oeuvre d'infrastructure pour les aménagements cyclables du plan modes doux de l'agglomération lyonnaise - Approbation du lancement de la procédure de 3 marchés

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2836**

objet : **Maîtrise d'oeuvre d'infrastructure pour les aménagements cyclables du plan modes doux de l'agglomération lyonnaise - Approbation du lancement de la procédure de 3 marchés**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

1 - Rappel du contexte

Par délibération n° 2009-0895 du 28 septembre 2009, le Conseil de communauté a approuvé le plan modes doux 2009-2020 de l'agglomération lyonnaise. Les modes de déplacements doux (modes doux) regroupent l'ensemble des déplacements non motorisés tels que la marche, le vélo, le roller.

L'objectif poursuivi par ce plan est le doublement de l'usage du vélo pour 2014, première étape vers un triplement en 2020.

Dans ce but, le plan modes doux prévoit un volet infrastructures qui vise la constitution d'un réseau cyclable lisible, cohérent et maillé. L'objectif de développement de ce réseau cyclable aux échéances 2014 et 2020 est rappelé dans le tableau suivant :

	Existant fin 2008	Echéance 2014	Echéance 2020
réseau cyclable			
taille du réseau sur les voiries de la Communauté urbaine (y compris voirie départementale)	320 km	520 km	920 km
rythme d'extension du réseau	+ 10 km/an	+30 km/an	+ 50 km/an
réseau à créer à partir de 2009	-	+ 200 km	+ 600 km
part modal vélo ciblé	2,5 % estimation	5 %	7,5 %

Par délibération n° 2010-1241 du 11 janvier 2010, le Conseil de communauté a autorisé l'individualisation d'une autorisation de programme de 2 000 000 € pour le financement des études générales modes doux et des études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre relatives au réseau cyclable.

Ces dernières portent sur l'ensemble des axes structurants du réseau, hormis ceux déjà pris en compte dans les projets (opérations individualisées de la programmation pluriannuelle des investissements - PPI - projets du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), des aménageurs, etc.), soit un linéaire total estimé de 120 kilomètres correspondant à 98 liaisons cyclables.

A ce jour, les études de 50 liaisons cyclables ont été engagées, représentant un linéaire de réseau d'environ 51 kilomètres.

Il reste donc à engager et conduire d'ici la fin du mandat l'étude de 48 liaisons cyclables inscrites au plan modes doux, représentant 71 kilomètres de voirie à aménager pour les cycles. C'est l'objet du présent marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructure, alloti géographiquement en 3 secteurs.

2 - Programme et enveloppe prévisionnelle des travaux

Le programme des 3 marchés de maîtrise d'œuvre reprend les objectifs généraux fixés par le plan modes doux, à savoir :

Aménager des liaisons cyclables sur les grands axes de l'agglomération

Le plan modes doux a mis en évidence la nécessité d'aménager le réseau cyclable structurant en empruntant les grands axes de voiries de l'agglomération. En effet, les grands axes restent ceux à partir desquels on se repère, quel que soit le mode utilisé, et ils desservent les pôles et les équipements majeurs. Par ailleurs, ils assurent de véritables continuités pour des liaisons intercommunales de plusieurs kilomètres. Ils permettent donc de rendre les itinéraires cyclables lisibles à l'échelle de l'agglomération.

Aménager des liaisons cyclables à double sens et privilégier les aménagements en site propre

Le réseau structurant constituant l'ossature du réseau cyclable communautaire, il devra systématiquement être aménagé de manière à assurer le cheminement des cyclistes dans les 2 sens.

Par ailleurs, le parti d'implanter les itinéraires structurants sur les grands axes se traduit logiquement à travers une typologie d'aménagement qui devra faire la part belle aux sites propres vélo au sens large :

- pistes cyclables,
- bandes cyclables,
- couloirs mixtes bus/vélos,
- voies vertes.

Par ailleurs, il détaille le programme fonctionnel et urbain et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de chacune des 48 liaisons cyclables projetées au sein des 3 secteurs géographiques :

Secteur Sud-Ouest

Liaison cyclable		Coût prévisionnel des travaux (en euro TTC)
N°	Nom	
1	Lyon 7° - Université/Marc Bloch	340 000,00
2	Lyon 8° - Mermoz/Berliet/Epargne/Repos	700 000,00
3	Lyon 3° - Lyon 8° - Rockefeller	150 000,00
4	Lyon 2° - Joffre/Tilsitt	237 500,00
5	Vénissieux - BUE	292 500,00
6	Vénissieux - Corbas	377 500,00
7	Corbas - Saint Priest	230 000,00
8	Mions - Libération	210 000,00

9	Corbas - Romanettes	332 500,00
10	Feyzin - Vénissieux	745 000,00
11	Feyzin - Blum/Berlioz	305 000,00
12	Oullins - Sémard	122 500,00
13	Saint Genis Laval - Pierre Bénite - Irigny	335 000,00
14	Pierre Bénite - Irigny - Mûriers	112 500,00
15	Dardilly - La Tour de Salvagny - Ancienne RN7/Lyon	522 500,00
16	Ecully - Dardilly - Moulin Carron	340 000,00
17	Charbonnières les Bains - Bergeron	435 000,00
18	La Mulatière - J.J. Rousseau	650 000,00
	Total	6 437 500,00

Secteur Nord

Liaison cyclable		Coût prévisionnel des travaux (en euro TTC)
N°	Nom	
1	Lyon 4°-6° - Brotteaux/Belges/Grande Bretagne/Churchill	567 500,00
2	Lyon 6° - Garibaldi Nord	242 500,00
3	Lyon 1er-4° - Herbouville/Lassagne	310 000,00
4	Lyon 5° - Bondy/Rolland/Fulchiron	305 000,00
5	Lyon 5° - Choulans	295 000,00
6	Lyon - Point du Jour	310 000,00
7	Lyon 1er - Gillet/St Vincent	465 000,00
8	Lyon 9° - Saint Cyr	322 500,00
9	Caluire et Cuire -Lyon 4° - Clémenceau/Gillet	617 500,00
10	Lyon 9° - Masaryk	75 000,00
11	Montanay - Bacon	192 500,00
12	Montanay - Echets	337 500,00

13	Rillieux La Pape - Sathonay/Rillieux	440 000,00
14	Caluire et Cuire-Rillieux La Pape - Caluire/Crépieux	530 000,00
15	Rillieux-Sathonay Village	677 500,00
	Total	5 687 500,00

Secteur Est

Liaison cyclable		Coût prévisionnel des travaux (en euro TTC)
N°	Nom	
1	Villeurbanne -Rollet/Bienvenus/Château Gaillard/Clément/Rhône	485 000,00
2	Villeurbanne - Feysine/8 Mai 1945/Pressensé	487 500,00
3	Villeurbanne - Cerdan/Pierrefrite/Cusset/4 août 1943 Est	430 000,00
4	Villeurbanne - Soie	290 000,00
5	Villeurbanne - Zola Centre	312 500,00
6	Villeurbanne - Doua	82 500,00
7	Villeurbanne-Lyon 3 - Baratin/Decorps/Vinatier	455 000,00
8	Villeurbanne-Lyon 3 - Meunier/Feuillat/Paris	260 000,00
9	Lyon 3° - Vivier Merle	395 000,00
10	Lyon 3° - Bonnel/Saint Antoine	207 500,00
11	Meyzieu - Miribel/T3 Herbens	227 500,00
12	Meyzieu-Jonage	972 500,00
13	Saint Priest - Lortaret/Croix-Rousse	170 000,00
14	Saint Priest-Corbas	550 000,00
15	Saint Priest - BUE existant	325 000,00
	Total	5 650 000,00

Pour chaque secteur, la décomposition en tranches est la suivante :

- la tranche ferme du marché a pour objet les études préliminaires de l'ensemble des liaisons cyclables,
- il existe autant de tranches conditionnelles que de liaisons cyclables étudiées ; chaque tranche conditionnelle comprenant les études d'avant-projet et de projet de la liaison.

Le présent dossier a pour objet le lancement de la procédure en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre par voie d'appel d'offres par exception au concours, en vertu de l'article 74-III-4° alinéa-b. En effet, la définition du besoin étant précise et certaine, les conditions de recours au marché négocié de l'article 35 ne sont dès lors pas remplies ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre par voie d'appel d'offres par exception au concours, conformément à l'article 74-III-4° alinéa du code des marchés publics.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité tout en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 2099 Plan modes doux 2009-2014, le 11 janvier 2010 pour la somme de 2 M€ en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.